

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1901

présenté par  
M. Germain et M. Sebaoun

**ARTICLE 10**

À l'alinéa 11, après le mot :

« comprennent »,

insérer le mot :

« notamment ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser que ces deux types de participation de l'employeur ne sont pas exhaustives.